




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-509**

**Séance publique du**

**25 novembre 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191125- lmc1161780-DE-1-1
Date de signature : 28/11/2019
Date de réception : jeudi 28 novembre 2019
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b></p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DENOMINATION DU NOUVEAU BATIMENT REGROUPANT LE FONDS ANCIEN DE LA  
BIBLIOTHEQUE MEJANES ET LES ARCHIVES MUNICIPALES**

Le 25 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/11/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaele LENFANT à Madame Souad HAMMAL, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Raoul BOYER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Lecture Publique, Patrimoine  
Ecrit et Archives

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 NOVEMBRE 2019

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : DENOMINATION DU NOUVEAU BATIMENT REGROUPANT LE FONDS ANCIEN DE LA BIBLIOTHEQUE MEJANES ET LES ARCHIVES MUNICIPALES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le service des archives municipales ainsi que le service patrimoine de la bibliothèque Méjanès vont faire l'objet d'un transfert dans le bâtiment précédemment occupé par le Centre aixois des Archives départementales (allée de Philadelphie/avenue Georges Pompidou).

Outre les magasins de stockage, conçus pour assurer des conditions de conservation optimales, ce bâtiment réalisé en 2004 par Jean-Michel Battesti offre des espaces de consultation et d'exposition, destinés tant aux chercheurs qu'au grand public. Les collections patrimoniales y seront mises en valeur par des expositions régulières et l'organisation de conférences, ateliers, etc.

Ainsi, cet établissement représente un véritable pôle du patrimoine écrit et des archives, un lieu d'enrichissement culturel, une vitrine pour la ville d'Aix-en-Provence. Aussi, il mérite d'être bien identifié par une dénomination personnalisée dans le cadre du réseau des bibliothèques et archives plus généralement regroupées sous la dénomination de « Méjanès » .

Je propose donc que ce nouveau bâtiment municipal soit dénommé « Michel Vovelle », en hommage au grand historien récemment disparu.

Michel Vovelle est lié à la Ville d'Aix-en-Provence où il a exercé en tant que professeur d'Histoire Moderne à l'Université de Provence de 1961 à 1983. Très actif au sein de l'école d'Aix qui a développé « l'Histoire des mentalités », il est à l'origine de la création du Centre méridional d'histoire sociale des mentalités et des cultures. Sous son impulsion, Aix devient un site d'expérimentation de la « Nouvelle histoire ».

Succédant à Albert Soboul en 1983, il est titulaire de la chaire d'histoire de la Révolution française à Paris-Sorbonne.

Eminent spécialiste de l'histoire de la Révolution française, directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution française, il préside la Commission nationale de recherche historique pour le centenaire de la Révolution française en 1989.

Retenons parmi ses très nombreuses publications concernant l'histoire d'Aix et de la Provence : *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIIIe siècle*, 1973 ; *L'irrésistible ascension de Joseph Sec, bourgeois d'Aix*, 1975 ; *Les folies d'Aix ou la fin d'un monde*, 2003.

Il décède le 6 octobre 2018 à Aix.

C'est pourquoi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** « Michel Vovelle » pour la dénomination de la bibliothèque patrimoniale et des archives municipales.

DL.2019-509 - DENOMINATION DU NOUVEAU BATIMENT REGROUPANT LE FONDS ANCIEN DE LA BIBLIOTHEQUE MEJANES ET LES ARCHIVES MUNICIPALES-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»